

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC



**AVIS DE PUBLICATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-445  
SUR LES NUISANCES**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 14 août 2017, le règlement numéro 2017-445 ;

**QUE** le règlement numéro 2017-445 a pour objet et conséquence la définition et la suppression d'une nuisance ainsi que l'imposition d'une amende aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances ;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac ;

**QUE** conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.

Me Karen Loko  
Greffière